

PARTENAIRES

- **Arémis**, ASBL spécialisée dans l'hospitalisation et les prises en charge à domicile : coordinateur administratif du projet, employeur des infirmières en charge des visites au domicile des patients et case managers
- **Hôpital Erasme**, dont le Docteur BIER a développé le programme de psychoéducation : animation de séances de psychoéducation et suivi médical du programme
- **Alzheimer Belgique ASBL**, en charge notamment de l'animation des séances d'art-thérapie et de l'intervention de l'ergothérapeute à domicile
- **Hospidom**, ASBL assurant la coordination externe du projet
- **Les Jardins de la Mémoire ASBL**, maison de repos et de soins spécialisés accueillant les séances de psychoéducation et d'art-thérapie
- **SISD Bruxelles ASBL** : concertation multidisciplinaire avec les patients/aidants
- **Faculté de Médecine de l'Université Libre de Bruxelles**
- **Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles**



CONTACTS

Visites à domicile, case management, information, coordination et suivi du programme

Céline DUHOUX, Joseph GABEL
Infirmiers - Arémis
Tél. 02/649 41 28
aremis.p3@gmail.com

Psychoéducation

Delphine VAN DEN BERGE
Neuropsychologue - Hôpital Erasme
delphine.vdberge@erasme.ulb.ac.be

Art-thérapie

Nathalie DE WOUTERS
Psychologue - Alzheimer Belgique
nathalie.dewouters@alzheimerbelgique.be

Suivi médical du programme

Docteur Jean-Christophe BIER
Neurologue
jean-christophe.bier@erasme.ulb.ac.be



Chaussée de Boondael, 390
1050 Bruxelles - Belgique
Tél. +32 (0)2 649 41 28
Fax +32 (0)2 649 30 46
Courriel : aremis.p3@gmail.com
Site : www.arem-asbl.org



Arémis ASBL est agréée par la Commission Communautaire Française pour les soins palliatifs



PROJET ASAPP

Aide et Soutien aux Aidants Proches et Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée



Au travers du projet « ASAPP » (Aide et Soutien aux Aidants Proches et Patients), l'INAMI finance, dans le cadre du Protocole 3, l'expérimentation d'activités de soins alternatifs pour les personnes fragiles et leurs aidants.

Ce projet multidisciplinaire et innovant s'inscrit dans la continuité de plusieurs rapports* confirmant que la psychoéducation et la prise en compte du patient dans son environnement constituent les approches les plus efficaces pour la gestion des symptômes neuropsychiatriques liés à la démence.

Étendu à l'ensemble des 19 communes de la région Bruxelles Capitale, ce programme est totalement gratuit. Des évaluations et un bilan final permettront d'en mesurer l'efficacité afin de le pérenniser ou non sur le long terme.

PUBLIC CIBLE

Ce programme s'adresse aux personnes atteintes de détériorations cognitives et de perte d'autonomie (maladie d'Alzheimer ou affections apparentées) ainsi qu'à leurs aidants proches.

*Rapports de la Fondation Roi Baudouin, rapport KCE « Démence : quelles interventions non pharmacologiques » et conclusions basées sur l'évidence (Evidence Based Medicine - EBM)

OBJECTIFS

Le projet vise à favoriser le maintien à domicile, la préservation de l'autonomie et la qualité de vie du patient et de son aidant en agissant sur deux volets :

- la psychoéducation de l'aidant proche (*informations/échanges sur la maladie et ses manifestations, les comportements à adopter...*) au travers de séances de groupe pendant lesquelles le patient bénéficie de séances d'art-thérapie (*expression des émotions, relaxation...*)
- l'intervention multidisciplinaire et personnalisée au domicile du patient (*écoute et conseils spécialisés dans le milieu de vie*).

Mis en œuvre par des professionnels de santé (neurologue, psychologue art-thérapeute, infirmiers...), ce programme contribue à favoriser le bien-être à domicile des patients et de leurs aidants en les accompagnant dans la gestion de la maladie.

MODALITÉS D'ACCÈS ET DÉROULEMENT

L'inclusion du patient et de son aidant dans le programme a lieu après diagnostic de la maladie, et sur prescription médicale émanant du médecin spécialiste ou du médecin généraliste, pour une durée de 8 mois.

Pour un bon déroulement du programme, la participation du patient et de son aidant à l'ensemble des séances est nécessaire :

- 8 visites à domicile, à raison d'1 visite/mois
- 12 séances de psychoéducation (groupes de 8 à 12 personnes) pour l'aidant
- 12 séances d'art-thérapie (groupes de maximum 12 personnes) pour le patient.

BÉNÉFICES ATTENDUS

Grâce à la coordination entre les différents partenaires, les bénéfices du projet pour les patients et leurs aidants proches sont :

- de mieux comprendre la maladie pour mieux s'y adapter
- d'identifier et de mettre en œuvre les adaptations nécessaires à la continuité de la vie à domicile
- d'améliorer les relations patients/aidants et leur qualité de vie.

Plus précisément, et au-delà du maintien à domicile, les bénéfices attendus **pour le patient** sont de :

- mieux exprimer ses émotions
- diminuer son éventuelle anxiété
- préserver ou améliorer la qualité des interactions avec ses proches.

Pour les aidants proches, ce projet vise à :

- mieux comprendre la maladie, son évolution et ses manifestations et à s'y adapter
- mieux vivre avec la personne malade
- favoriser les échanges avec d'autres aidants.

